

# **UNDT/2018/031, Rehman**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Raison de non-renouvellement; Il est courant qu'une fois que l'intimé donne à un membre du personnel une raison du non-renouvellement du contrat, une telle raison doit être soutenue par des faits (Islam 2011-UNAT-115); Le fait que l'intimé ait concédé qu'il ne pouvait pas démontrer le manque de fonds conduisant à la non-renouvellement du contrat du demandeur conduit le tribunal à tirer l'inférence négative que l'UNICEF PCO avait décidé de ne pas renouveler le contrat du demandeur sur la base d'autres raisons qui étaient divulgué ni au demandeur ni à ce tribunal.; En outre, le tribunal ne constate pas que le fait que l'ancienne [position] du demandeur soit restée vacante après son contrat n'a pas été renouvelée est, en soi, la preuve d'un manque de fonds.; Il existe des situations dans lesquelles il existe des fonds disponibles, les fonctions d'un membre du personnel ne sont plus nécessaires. Cela peut être dû à une réduction de la charge de travail dans un département ou un programme particulier, ou du fait que les fonctions d'un membre du personnel ont été subsumées par des modifications et ou un processus de restructuration. Une décision non renouvelable peut être justifiée dans un tel scénario (voir Filippova UNDT / 2016/008, Ding Order No. 88; (GVA / 2014), il UNT / 2017/071 Généralement). Cependant, l'obligation concerne le défendeur de prouver les changements dans les réalités opérationnelles ou l'exercice de restructuration qui justifient le non-renouvellement d'un contrat. Il est nécessaire, par exemple, de fournir une preuve de pronostic de charge de travail pour soutenir la réduction des travaux, soutenant ainsi une décision non renouvelable pour des motifs de réduction du travail ou de la restructuration (Filippova undt / 2016/008, il und / 2017/071) ; En exerçant son pouvoir discrétionnaire de réorganiser ses priorités et de restructurer sa main-d'œuvre, l'administration doit agir de manière équitable et rationnelle, qui est procédurale et proportionnelle et en pleine conformité à la loi. Une telle restructuration ou réorganisation doit également être étayée par des preuves factuelles.; Toute restructuration qui conduirait à la non-renouvellement des contrats devrait, au minimum, être documentée afin de soutenir la raison du non-renouvellement et d'éviter l'abus de discréction managériale. Ici, l'absence de toute

documentation de l'exercice de restructuration conduit le Tribunal à se demander si en fait un exercice de restructuration a eu lieu.; Rappelant que l'administration a changé la raison prévue pour le non-renouvellement du manque de contraintes de financement / financement à une réclamation de restructuration avec le demandeur; Les fonctions ne sont plus dans le besoin, le tribunal constate que cette dernière raison est ex post-facto et est également non soutenue par les preuves et ne peut être et, en effet, pas étayée.; L'intimé n'a pas défendu et soutenu la validité de la raison de la décision non renouvelable donnée au demandeur. Le tribunal est ainsi contraint de parvenir à la conclusion que le non-renouvellement du demandeur était illégal. Par conséquent, et répétée avec l'accent, le tribunal peut et tirera une inférence défavorable des actions de l'intimé, car pour fournir des raisons différentes de la décision administrative, car l'affaire a été révélatrice est indicative de l'arbitraire, du manque de transparence, du manque d'équité et est dépourvu de responsabilité dans le processus décisionnel de l'UNICEF PCO.; Le demandeur a-t-il droit à des remèdes?; «[Une] considération de l'attribution des dommages-intérêts pour les personnes recrutées sur les FTA doit prendre en compte, entre autres, la durée du contrat et le reste dudit mandat, le cas échéant, au moment de toute violation présumée ». Il a également pris en considération la durée de l'espérance de renouvellement (Andreyev 2015-UNAT-501, Gakumba 2013-UNAT387); Dans l'évaluation de la rémunération, chaque cas doit être traité différemment, en tenant compte de la situation particulière du demandeur et que ce processus comporte «un certain degré d'empirisme pour évaluer l'équité de la« compensation en lieu Unat-246); La requérante avait une attente raisonnable du renouvellement de son contrat pendant un an. Compte tenu de toutes les circonstances, le tribunal juge approprié de fixer le montant de l'indemnisation à verser au demandeur au lieu de l'annulation de la décision de ne pas renouveler sa nomination au montant du salaire net d'un an.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté la non-renouvellement de sa nomination à durée déterminée («ALE») en tant qu'assistante de programme, GS-6, dans la section éducative du Fonds d'urgence des enfants des Nations Unies («UNICEF»), Islamabad, Pakistan Country Office (Office de pays (Office de pays du Pakistan (Office (UNICEF »), Islamabad, Pakistan Country Office ( «PCO»), lors de son expiration en raison de contraintes de financement.

## Principe(s) Juridique(s)

Une nomination à durée déterminée ne porte aucune espérance, légale ou autre, de renouvellement ou de conversion à tout autre type de nomination.; L'administration a l'obligation d'indiquer les raisons pour lesquelles une décision administrative de ne pas renouveler une nomination pour assurer la capacité des tribunaux à examiner judicillement la validité de cette décision. Par conséquent, les raisons fournies devraient résister au test d'équité, de caractère raisonnable, de légalité et de transparence dans le processus décisionnel.; Une organisation internationale a nécessairement le pouvoir discrétionnaire de restructurer certains ou tous ses départements ou unités, y compris l'abolition des messages, la création de nouveaux postes et le redéploiement du personnel (voir GEHR 2012-UNAT-236, Pacheco 2013Unat-281); Dans son contrôle judiciaire de l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire, le tribunal peut examiner si les questions pertinentes ont été ignorées et les questions non pertinentes et examiner si la décision est absurde ou perverse (Toure 2016-UNAT-660); Bien que son rôle ne soit pas de substituer sa décision à celui de l'administration, le tribunal peut et interviendra lorsque l'administration ne parviendra pas à agir équitablement, à juste titre et de manière transparente, en traitant avec ses membres du personnel (voir Hersh 2014-UNAT-433).

## Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

## Texte Supplémentaire du Résultat

Jugement affirmé par Unat Judgment Rehman 2018-UNAT-882 Malgré la conclusion d'UNAT selon laquelle l'attribution des dommages moraux de l'UNDT était erronée en droit. Unat a décidé d'autoriser l'attribution des dommages-intérêts moraux à afficher que le Secrétaire général n'a pas fait appel du jugement Rehman UNDT / 2018/031.

## Applicants/Appellants

Rehman

## Entité

FNUE

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2016/7

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

28 Fév 2018

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination pour une durée déterminée

Non-renouvellement

## Droit Applicable

Lois d'autres entités (règles, règlements, etc.)

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2014/1

Règlement du personnel

- Article 4.5(c)

Statut du personnel

- Disposition 4.13

TCNU Statut

- Article 10.5

UNICEF Instructions administrative

- CF/IA/2009-005

## Jugements Connexes

2012-UNAT-261

2012-UNAT-201

2013-UNAT-311

2011-UNAT-115

2012-UNAT-236

2013-UNAT-281

UNDT/2016/008

UNDT/2017/071

2014-UNAT-433

2015-UNAT-501

2013-UNAT-387

2012-UNAT-246

2012-UNAT-254

2015-UNAT-587

2013-UNAT-309

2016-UNAT-660